

Gestion

## Hôpital Saint-Joseph et Hôpital européen de Marseille se fédèrent via l'association Audeam

Publié le 05/07/19 - 19h00

**Deux grands acteurs privés non lucratifs marseillais annoncent la création d'une association commune baptisée Audeam qui exercera — après feu vert de l'ARS Paca — un mandat de gestion sur l'Hôpital Saint-Joseph et l'Hôpital européen de Marseille.**

Une association baptisée Audeam vient d'être créée entre les deux grands acteurs privés de Marseille (Bouches-du-Rhône), l'Association Hôpital Saint-Joseph et le groupe Hôpital européen, annoncent les partenaires concernés le 5 juillet. Ils souhaitent ainsi "*se rapprocher pour créer un réseau d'entraide sanitaire, médico-sociale et sociale sur le territoire de la métropole Aix-Marseille-Provence*", est-il expliqué dans un dossier de presse diffusé à cette occasion. Ils convergent ainsi vers "*cette union naturelle*" qui se matérialise par la création d'une association commune, qui devrait prochainement exercer un mandat de gestion sur les structures, qui fédèrent au total près de 700 médecins et 4 500 salariés.

### La direction générale confiée à Sophie Dostert

L'association Audeam, constituée depuis le 12 juin dernier, sera présidée par **Antoine Dubout**, président de la fondation Hôpital Saint-Joseph de Marseille et vice-présidée par **Philippe Girard**, président du conseil d'administration de la Fondation Ambroise-Paré (gestionnaire de l'Hôpital européen). La direction générale a été confiée à **Sophie Dostert**, actuelle directrice générale de l'Hôpital Saint-Joseph. Le conseil d'administration d'Audeam est composé de huit membres dont la répartition est paritaire entre les structures. Le projet d'association a été présenté aux membres du personnel et au corps médical des établissements concernés et "*les consultations et délibérations internes se sont achevées avec avis favorable pour toutes les parties*", selon le dossier commun de présentation d'Audeam. Enfin, le siège de l'association est domicilié à l'Hôpital européen, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de la cité phocéenne.

### Pas de fusion hospitalière, insistent les partenaires

Le rôle de cette association sera en effet, "*après approbation par l'ARS, d'exercer un mandat de gestion*" sur l'ensemble des structures. À savoir, l'Association Hôpital Saint-Joseph — Hôpital Saint-Joseph, ses services d'hospitalisation à domicile (HAD), de soins infirmiers à domicile (Ssiad) et l'établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR) Fernande-Berger — et le groupe Hôpital Européen — la Fondation Infirmerie protestante-Hôpital Ambroise-Paré, l'association Paul-Desbieff et ses filiales et différents groupements. Elle a pour objet de "*détenir, gérer et administrer, directement ou indirectement, tout établissement de soins ou de santé, établissements ou services [...] médico-sociaux ainsi que toute structure d'enseignement, de formation et de recherche intervenant dans le domaine sanitaire, social et médico-social*".

Contactés ce 5 juillet, Antoine Dubout et Philippe Girard soulignent bien que ce projet n'est pas une fusion hospitalière. Si les deux institutions sont bâties sur des "*valeurs communes*" et partagent la "*même éthique*", elles ont néanmoins connu des histoires différentes, expliquent-ils. Le projet prévoit que chaque entité "*maintienne son identité, son objet social et son fonctionnement*" mais que les établissements "*jouent de leur complémentarité*". Est prévu "*notamment le maintien d'un projet médical pour chaque hôpital, capitalisant ainsi sur les pôles d'excellence de chacun*".

### Une évolution dans "*trois à cinq ans*"

"Il y a un mouvement des tutelles qui veut des rapprochements, nous allons dans le sens de l'histoire [des groupements hospitaliers de territoire, côté public] au service bien entendu des patients de la métropole marseillaise, nous voulons aller un peu plus loin que l'entraide sanitaire, en adossant du social et du médico-social", confie Philippe Girard. Ce rapprochement pourra ainsi permettre des projets en matière d'informatisation, sur les achats, la télémédecine, de formation, de recherche, etc. "Nous nous donnons trois à cinq ans pour faire évoluer cette association [...] vers des vocations plus larges", poursuit-il. "Il n'est pas du tout question d'une fusion mais de contrats de gestion que les établissements vont passer à cette association commune", explique-t-il. Les personnels hospitaliers notamment "restent chacun de leur côté, chacun [des établissements] a sa gestion, son fonctionnement, ses propriétés, ses dettes" et aucune autorisation n'est transférée, précise le vice-président d'Audeam.

“ Dans l'état actuel des choses, nous n'envisageons pas une unité économique et sociale...], le moment voulu, bien entendu, ce sera nécessaire [...] mais il ne sera jamais question de fusionner les deux établissements.

Antoine Dubout, président d'Audeam

Le président de l'association Antoine Dubout souligne que "les établissements se regardaient depuis très longtemps" à distance et finalement le "montage [de ce rapprochement] s'est développé très vite, contrairement à toute attente". L'objectif, du côté de Saint-Joseph était d'"avoir une offre de soins dans les quartiers Nord", ceci pour améliorer "l'offre de soins et le parcours des patients".

"Le maintien des deux établissements est volontaire [...] car dans l'état actuel des choses, nous n'envisageons pas une unité économique et sociale", poursuit-il, ajoutant que "le moment voulu, bien entendu, ce sera nécessaire". Mais il précise aussitôt qu'il "ne sera jamais question de fusionner les deux établissements". La phase actuelle, "que l'on estime de trois à cinq ans", complète-t-il, doit permettre "un rapprochement progressif". Et il pourrait y avoir — "ceci restant au conditionnel, car ce n'est pas forcément l'objectif" — dans quelques années "un apport partiel d'actifs de l'exploitation à l'intérieur de l'association faitière". Dans ce cas, l'association qui exploiterait les deux institutions, serait détenue par les deux fondations.

---

**Caroline Cordier**

---

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

**Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?**

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

**Votre structure est abonnée ?**

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>